

MARRE DE LA PAPERASSE ?



ASSO' EMPLOI FORMATION

Vous simplifie les démarches administratives liées à l'emploi

LES CONDITIONS POUR LA GESTION SALARIALE

- ✓ Etre une association loi de 1901 à but non lucratif, employant moins de 9 salariés
- ✓ Nous rencontrer pour établir un diagnostic de vos besoins et de vos attentes
- ✓ Devenir Adhérent Privilège ou Excellence de Asso' Emploi Formation (cotisation de 530 ou 830 € par an)

LES SERVICES ASSOCIÉS

- ✓ Réalisation des formalités administratives de gestion de la paie (bulletins, déclarations sociales)
- ✓ Invitation à des ateliers de formation professionnelle, à raison d'un atelier par trimestre
- ✓ Des permanences téléphoniques et/ou rencontres afin de répondre à vos questions

LES PIÈCES À FOURNIR

- ✓ Copie des statuts de l'association
- ✓ Liste des membres du Conseil d'Administration
- ✓ Copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- ✓ Copie de l'agrément attribué par le ministère de la Jeunesse et des Sports
- ✓ Copie des bulletins de salaire de l'année en cours pour chaque salarié
- ✓ Copie des bordereaux de déclarations sociales de l'année en cours pour chaque organisme
- ✓ Copie de la notification par la CARSAT des taux d'accident du travail
- ✓ Copie des DSN de l'année en cours
- ✓ Copie des contrats de travail et avenants pour chaque salarié
- ✓ Fiche de renseignement sur l'employeur
- ✓ Fiche de renseignement sur chaque salarié
- ✓ Convention de prestation signée par le responsable de l'association